

# L'Europe peut-elle assumer sa propre sécurité?

Jocelyn Coulon

Volume 11, numéro 2, printemps 2001

L'Europe, le laboratoire d'idées du XXI<sup>e</sup> siècle?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801180ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801180ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collège Édouard-Montpetit

ISSN

1181-9227 (imprimé)

1920-2954 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Coulon, J. (2001). L'Europe peut-elle assumer sa propre sécurité? *Horizons philosophiques*, 11(2), 32–41. <https://doi.org/10.7202/801180ar>

# L'EUROPE PEUT-ELLE ASSUMER SA PROPRE SÉCURITÉ?

Alors que l'Union européenne (UE) affirme clairement sa volonté d'expansion en proposant d'accueillir dans ses rangs treize États européens d'ici deux ou trois ans, elle peine toujours à définir une politique et des actions communes en matière de défense et de sécurité<sup>1</sup>. Pourtant, il s'agit là d'un défi majeur pour une union d'États en voie de devenir continentale et engagée dans un processus d'intégration sociale, économique et politique. L'union aura une importante incidence sur la vie quotidienne de ses citoyens qu'il lui faudra protéger et défendre. En effet, la construction européenne n'est pas seulement destinée à accroître et à faciliter les échanges économiques. Elle est aussi, en quelque sorte, un projet de société original où les États et les citoyens définissent et mettent en œuvre, parfois difficilement, les conditions de leur vouloir vivre collectif. Mais l'Union européenne que l'on voit grandir chaque jour ne sera pas un modèle en son genre, du moins pas dans un avenir rapproché. D'une part, les nations sont encore trop présentes, les identités trop solides et les compétences trop exclusives. D'autre part, les citoyens sont encore trop déterminés à choisir des options politiques, sociales et économiques différentes dans chaque État membre pour que tout se fonde et s'unifie totalement. Il n'en reste pas moins que les Européens ont adopté et intériorisé au cours des ans des valeurs qui les unissent et auxquelles ils tiennent : la liberté, la démocratie, la solidarité, les droits sociaux, les droits de la personne et des minorités, la culture. Ils se demandent maintenant si leur promotion et leur défense doivent se faire totalement ou en partie dans le cadre national ou, au contraire, dans un cadre supranational. De ce débat découlera le visage futur de la nouvelle Europe. Ce qui nous amène à la défense et à la sécurité. L'Europe qui se fait doit aussi se donner un bras armé. La construction d'une défense européenne ira de pair avec la construction politique, quel que soit son résultat. Cette défense européenne doit s'ériger pour la protection du mode de vie de la nouvelle Europe, et contre des menaces clairement identifiées.

## **Une décennie difficile**

La guerre du Golfe, en 1990-91, avait déjà révélé l'inexistence de l'Europe comme puissance militaire indépendante. On a pu dresser le même constat pendant les conflits en Croatie et en Bosnie de 1991 à

1. En décembre 1999, à Helsinki, l'Union européenne a décidé d'examiner la candidature de treize nouveaux États dont l'adhésion pourrait commencer dès 2003.

1995. Au printemps 1999, l'intervention de l'OTAN au Kosovo n'a guère fait progresser les choses. Certes, sur le plan politique, l'Europe a affiché pendant ce conflit un front uni malgré des malaises certains, en Italie ou en Grèce notamment. Sur le plan militaire toutefois, l'Europe n'a pas fait le poids face à l'allié américain. Cette guerre européenne, comme on s'est plu à le dire dans les chancelleries du Vieux continent, a été essentiellement menée par les États-Unis. Ce sont eux qui disposaient des moyens militaires, logistiques et de communications et qui exerçaient un contrôle, plus ou moins serré, sur les mécanismes de l'OTAN.

Déjà, l'absence de l'Europe comme puissance autonome lors de la guerre du Golfe avait provoqué un véritable choc. Mais la brièveté du conflit, les conséquences tragiques de l'effondrement de l'Union soviétique et de la Yougoslavie et les débats nationaux sur le traité de Maastricht avaient éclipsé toute véritable prise de décisions sur la construction d'une Europe de la défense. Des feux s'allumaient à l'Est qu'il fallait éteindre. Des débats nationaux sur l'approfondissement et l'élargissement de l'UE menaçaient la cohésion des gouvernements, sinon des États. Pour les décideurs politiques, l'urgence était ailleurs. Et pourtant, plusieurs savaient que la prochaine guerre allait reposer la question d'une politique de défense et de sécurité autonome pour l'Europe. Elle a resurgi durant l'intervention de l'OTAN au Kosovo, il y a maintenant deux ans.

Pendant des décennies, les Européens se sont posé à propos d'une défense commune des questions qui demeurent toujours d'une brûlante actualité. Comment peut-on formuler une politique de défense et de sécurité européenne? À quelles fins se doter d'une telle politique? Sa naissance doit-elle précéder ou suivre une union politique européenne complète? Qu'advient-il du lien transatlantique? Les années de guerre froide n'ont jamais permis des réponses claires et précises et encore moins de gestes concrets. Aujourd'hui, la donne politique internationale a changé. Le champ de la réflexion et de l'action est ouvert.

### **Un peu d'histoire**

Au cours des cinquante dernières années, la construction européenne a connu des avancées prodigieuses. La petite Communauté, créée en 1950 par six pays européens pour mettre en commun leurs ressources en charbon et en acier, est devenue un grand bloc de quinze États, doté d'un Parlement, d'un exécutif (Commission européenne), d'une monnaie et, bientôt, d'une Constitution<sup>2</sup>. Les frontières entre ces États sont devenues virtuelles et leurs citoyens peuvent œuvrer et vivre où bon leur semble dans ce vaste ensemble. Presque toutes les activités

2. «Quatre ans pour réfléchir à un projet constitutionnel», *Le Monde* (12 décembre 2000), p. 3.

des États de l'Union européenne sont soumises à la supervision, certains diront au diktat, d'un pouvoir communautaire. Mais cette unification des règles, des droits, des politiques, parfois des mœurs, n'a pas touché une des principales fonctions régales de l'État : la souveraineté en matière de politique étrangère et de défense. Là, les États européens conservent toutes leurs prérogatives. Certes, les Européens se parlent. Ils arrivent même, parfois, à adopter des positions communes. Mais plus souvent qu'autrement, ils divergent, particulièrement lorsqu'ils sont confrontés à des dossiers chauds qui, lors de la guerre froide, impliquaient les deux superpuissances, ou maintenant, impliquent les États-Unis, la Russie et la Chine. Aujourd'hui, comme dans les années soixante-dix au moment où Henry Kissinger affirmait qu'il ne savait qui appeler en Europe lorsqu'une grande crise éclatait, l'Europe répond en ordre dispersé aux grandes questions de politique étrangère et de défense.

Paradoxalement, l'Europe a commencé sa marche vers l'unification avec un projet d'union... militaire. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le front allié entre le bloc occidental et l'Union soviétique se brise. La guerre froide éclate. Le 17 mars 1948, à Bruxelles, cinq pays européens – France, Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg – signent un traité qui concerne la défense commune et qui est dirigé tant contre l'Allemagne, dont on craint le revanchisme, que contre l'Union soviétique, qui se montre de plus en plus agressive. L'Europe de la défense est née. Elle ne survivra pas à l'antagonisme Est-Ouest. En 1948, le coup d'État communiste en Tchécoslovaquie et le blocus de Berlin affolent les Européens et ramènent les Américains et les Canadiens sur le Vieux continent. Il n'est plus question de défense européenne mais de sécurité du bloc de l'Ouest sous le leadership américain, seul capable de tenir tête à Moscou. Le 4 avril 1949, le document créant l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord est signé à Washington par douze pays<sup>3</sup>. Mais la création de l'alliance se révélera plus qu'une réaction à l'agressivité soviétique. Pour reprendre les mots, quelque peu cyniques, du premier secrétaire général de l'OTAN, Lord Ismay, son véritable mandat sera de «maintenir les Russes à distance, les Américains sur le continent et les Allemands en laisse» (*to keep the Russians out, the Americans in and the Germans down*)<sup>4</sup>. Cette recette va connaître un tel succès, que l'OTAN sera élargie cinq fois au cours des cinquante années qui suivront.

3. États-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Norvège, Canada, Danemark, Portugal et l'Islande. La Grèce et la Turquie adhèrent en 1952, l'Allemagne de l'Ouest en 1955, l'Espagne en 1982, la République tchèque, la Pologne et la Hongrie en 1999.
4. Martin WALKER, *The Cold War. A History*, Toronto, Stoddard, 1994, p. 98.

Si l'OTAN demeure la pierre angulaire de la sécurité du continent, les Européens vont quand même tenter plusieurs fois d'en constituer un pilier européen. En 1950, le gouvernement français présente un ambitieux projet pour la création d'une Communauté européenne de défense (CED). Paris estime alors «que la puissance européenne ne pouvait être réelle que si elle s'appuyait sur une force de défense<sup>5</sup>». L'argument n'a pas perdu de sa pertinence un demi-siècle plus tard. Quoi qu'il en soit, la CED sera enterrée par un vote négatif du parlement... français en 1954. Mais l'idée n'est pas totalement morte, d'autant plus que l'Allemagne de l'Ouest intègre lentement le bloc de l'Ouest. À la fin de 1954, les cinq signataires du Traité de Bruxelles, plus l'Allemagne et l'Italie, fondent l'Union de l'Europe occidentale (UEO). La nouvelle organisation a pour mandat «de prendre des décisions et de préparer et mettre en œuvre des actions militaires<sup>6</sup>». Mais ce beau programme va se heurter à deux obstacles de taille : plusieurs États membres de l'UEO, menés par la Grande-Bretagne, ne voient leur sécurité assurée que par l'OTAN, donc, par les États-Unis, alors que d'autres, menés par la France, poussent à plus d'indépendance; malgré les structures et les promesses, l'UEO ne disposera jamais des outils militaires pour mettre en œuvre ses éventuelles décisions. Divisée politiquement, impuissante militairement, l'UEO restera longtemps une coquille vide.

Il faudra attendre les années quatre-vingt-dix et la relance du processus d'approfondissement de l'Union européenne et la décision de se doter d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) pour que les Européens reprennent leurs débats sur la défense du continent. Au cours de cette décennie, les Européens vont renforcer par étapes leur coopération en matière de défense et de sécurité. Ainsi, le traité de Maastricht, signé en 1991 et qui transforme la Communauté économique européenne en Union européenne avec des responsabilités politiques, sociales, monétaires et militaires accrues, engage ses adhérents à définir une politique de défense commune. Un lien formel est établi entre l'UE et l'UEO. Un an plus tard, l'UE adopte la déclaration de Petersberg qui, outre sa contribution à la défense commune dans le cadre de l'OTAN, autorise l'UEO à s'engager dans des opérations militaires de trois types : les missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, les missions de maintien de la paix et les missions de forces de combat pour la gestion des crises<sup>7</sup>. Bien entendu, cela doit se dérouler en toute complémentarité

5. François DE TESSYER et Gilles BAUDIER, *La construction de l'Europe*, Paris, PUF, 2000, p. 87.

6. Patrice VAN ACKERE, *L'Union de l'Europe occidentale*, Paris, PUF, 1995, p. 122.

7. *Ibid.*, p. 61.

avec l'OTAN. L'identité européenne de sécurité et de défense commence à prendre une forme plus concrète. En janvier 1994, les États-Unis acceptent définitivement la constitution d'une défense européenne comme pilier de la sécurité occidentale. Les Européens vont alors mettre sur pied des unités militaires communes et des états-majors pour les diriger. En décembre 1999, à Helsinki, les membres de l'Union européenne s'accordent pour mettre sur pied une force de réaction rapide qui aura pour mission de remplir les engagements de Petersberg. À terme, l'UEO disparaîtra et ses responsabilités militaires seront transférées à l'Union européenne. Les moyens commencent à être en adéquation avec les fins.

Toutefois, nous sommes encore loin de la coupe aux lèvres. Il ne saurait être question d'une politique de défense commune sans une politique étrangère et de sécurité commune. Prévues dans les accords de Maastricht, la PESC va se cristalliser au lendemain de la guerre du Kosovo, en juin 1999, par la nomination de Javier Solana, ancien secrétaire général de l'OTAN, comme Haut représentant pour la PESC. Théoriquement, l'Europe devrait maintenant parler d'une même voix en matière de politique étrangère et de sécurité. De ses décisions découleront des actions sur le plan militaire.

### **Les défis**

Si le chemin de l'Europe vers une défense commune est long et tortueux, les questions de sécurité, elles, sont bien présentes et demandent une réaction rapide, claire et sans ambiguïté. À l'époque de la guerre froide, la seule menace vraiment crédible provenait du bloc de l'Est. Protégée par les forces nucléaires et conventionnelles américaines, l'Europe ne se souciait de rien d'autre. Depuis l'éclatement du bloc de l'Est mais aussi depuis la guerre du Golfe, tout un monde de menaces a surgi qui interpellent les Européens. Elles sont de plusieurs ordres : la sécurité nationale et régionale, qui couvre des aspects aussi différents que des querelles de frontières, des velléités sécessionnistes, la prolifération des armes de destruction massive ou l'instabilité autour de la Méditerranée, au Proche-Orient ou dans l'ancienne Union soviétique; les missions de paix; les crises humanitaires.

Dans sa forme actuelle, l'architecture de sécurité européenne construite autour de l'axe OTAN-UEO (cette dernière sera bientôt remplacée par l'UE) convient, pour le moment, à ceux qui sont membres de ces organisations. Elle assure une défense commune et automatique en cas d'agression contre un ou plusieurs de ses membres. Elle comporte aussi

trois avantages non négligeables : assurer, dans le cas de l'OTAN, l'engagement des alliés américain et canadien; dissuader une menace extérieure, principalement la Russie, de tenter une aventure; enfin, empêcher qu'un grand État européen, l'Allemagne bien entendu, ne domine le continent. Ce qui était vrai lors de la fondation de l'OTAN demeure toujours vrai aujourd'hui. Toutefois, l'élargissement de l'Union européenne à treize nouveaux États va poser des problèmes de sécurité plus complexes que ceux auxquels les Européens sont habitués. En effet, on n'a qu'à prendre connaissance de la liste des États candidats pour s'apercevoir que les conflits intérieurs ou extérieurs potentiels sont très nombreux<sup>8</sup>. Dans certains États, des minorités importantes, comme les Hongrois en Roumanie ou les Russes en Lettonie, pourraient constituer une source d'instabilité, sinon d'implosion de l'État. Des problèmes de frontières, comme entre la Roumanie et la Moldavie ou, plus sérieusement, le différend gréco-turc sur Chypre, contiennent tous les ingrédients pour le déclenchement de conflits armés. L'inclusion des trois États baltes dans un système de sécurité occidental provoquera des tensions avec la Russie. Enfin, l'adhésion de la Turquie étendra la zone de sécurité européenne au Proche-Orient, une région dont l'instabilité est proverbiale.

La sécurité peut aussi être menacée de l'extérieur. Certains voient dans l'explosion démographique du Maghreb et ses effets politiques, la montée du radicalisme islamique, le conflit entre Israël et les Palestiniens, et le maintien de Saddam Hussein au pouvoir en Irak, des menaces lourdes de conséquences pour l'Europe. Plus encore, le développement par plusieurs États d'Afrique du Nord, du Proche-Orient ou même d'Asie, d'armes de destruction massive, pose un défi encore plus vital au Vieux continent puisqu'il serait là menacé directement dans sa survie.

Comme on a pu le constater durant la décennie quatre-vingt-dix, le démembrement de l'Union soviétique et de la Yougoslavie a provoqué des crises militaires, politiques et humanitaires auxquelles l'Europe était de toute évidence mal préparée. L'Europe a été incapable d'agir d'un commun accord. Les missions de paix dans les Balkans ont été entreprises sous l'égide des Nations unies et ont souvent contribué à accentuer le mal qu'elles devaient éradiquer. En Bosnie, en 1995, comme au Kosovo, en 1999, c'est l'OTAN, donc en grande partie les États-Unis, qui a mené des actions humanitaires et a dû imposer des accords politiques au prix de tiraillements nombreux et d'un refroidissement des relations avec la Russie. Et que dire de l'absence, sinon du silence, de l'Europe face aux

8. Les treize États candidats à l'adhésion sont : Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Bulgarie, Slovénie, Slovaquie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Chypre, Malte, Turquie.

agissements de la Russie en Tchétchénie ou dans les ex-républiques soviétiques de Géorgie, d'Arménie et de Moldavie?

Il reste que les missions de paix et les crises humanitaires actuelles et futures se concentrent et se multiplient plutôt en dehors du continent européen. Il suffit d'observer une carte de l'Afrique, par exemple, pour prendre la mesure et l'ampleur de la question.

### **Le cadre**

On l'a vu plus haut, l'Europe a longtemps préféré la sécurité que lui offraient l'Alliance atlantique et le parapluie militaire américain à une aventure autonome, pleine d'inconnues et de suspicions. Il n'en reste pas moins que l'évolution des cinquante dernières années démontre que l'Europe se dirige lentement, mais inexorablement, vers la construction d'une défense commune indépendante de ses alliés nord-américains. Mais avant d'en arriver là, les Européens vont franchir le Rubicon par étapes. Ils ont donc besoin, pour ménager les susceptibilités de tout un chacun et ne pas froisser leurs alliés nord-américains, d'évoluer dans un cadre qui leur permettra d'accéder à l'indépendance sans trop de dégâts.

À l'heure actuelle et pour encore une bonne décennie, sinon plus, la défense européenne ne se conçoit que dans un partage des responsabilités militaires entre l'OTAN et l'Union européenne. La première organisation poursuivra sa mission de garantir la défense du territoire européen et l'engagement des alliés nord-américains alors que la seconde se donnera les moyens d'assurer les missions de la déclaration de Petersberg. En clair, l'Europe respectera la primauté de l'OTAN mais agira «à où l'OTAN en tant que telle n'est pas engagée<sup>9</sup>». Pour y parvenir, l'Europe a commencé à se donner les moyens qu'il faut. En mars 2000, l'UE s'est dotée d'un Comité politique de sécurité, formé de diplomates, et d'un comité militaire, formé des chefs d'état-major des armées, qui auront pour tâches la mise sur pied d'un état-major de l'UE et le contrôle politique et militaire d'éventuelles opérations militaires. Puis, le 20 novembre 2000, l'UE s'est fixé comme objectif global d'être en mesure, d'ici 2003, de déployer dans un délai inférieur à 60 jours et de soutenir pour une durée d'au moins un an, une force de réaction rapide de 60 000 soldats<sup>10</sup>. Ce dispositif, permettra que l'Europe «lorsqu'une crise surviendra (...) puisse en analyser les éléments, rechercher des solutions dans tous les domaines d'action possibles, y compris militaires, et qu'elle puisse décider d'engager des

9. Déclaration de la Conférence d'engagement de capacités militaires de l'Union européenne, Bruxelles, 20 novembre 2000, par. 1.

10. *Ibid.*, par. 2.



moyens» et cela, indépendamment des positions américaines<sup>11</sup>. La leçon du Kosovo a été apprise.

Mais au fur et à mesure que l'UE s'unifiera politiquement, la défense européenne intégrée à l'OTAN s'émancipera. Ainsi, cette force de réaction rapide se transformera en un embryon d'armée européenne qui, elle-même, devra fatalement devenir une armée indépendante. Les États-Unis n'accepteront pas facilement cette évolution. Washington a déjà averti l'UE que la création d'une identité européenne de défense ne doit pas mener à la marginalisation de l'OTAN<sup>12</sup>. Il leur est toutefois impossible, à terme, de s'y opposer. Après tout, les problèmes de sécurité d'une Europe à vingt-huit États membres ne seront pas nécessairement ceux des États-Unis. L'Europe ne pourra pas toujours compter sur un allié qui ne se sentira pas concerné par certains conflits ou qui n'évaluera pas ceux-ci comme une menace à sa sécurité.

Il reste que la création d'une défense européenne ne pourra voir le jour qu'à une condition : l'adoption d'une politique étrangère et de sécurité commune par l'ensemble des États membres de l'UE. Or, actuellement dans ce domaine, «la PESC est encore une politique coalisée et additionnelle de politiques étrangères nationales, elle n'est pas une politique commune reposant sur un transfert de compétence<sup>13</sup>». On l'a dit, les Européens réagissent en ordre dispersé sur plusieurs questions internationales. Cela découle des intérêts divergents qu'ils défendent. Ils sont de deux ordres.

Premièrement, il y a les grandes orientations de politique étrangère et de sécurité qui conditionnent l'action des États. D'un côté, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, le Portugal et, dans une moindre mesure, le Danemark et l'Allemagne, ont une vision très atlantiste, c'est-à-dire, très proche des Américains, de la sécurité européenne et de la défense des intérêts occidentaux dans le monde. D'un autre côté, la France se veut la championne d'une Europe autonome, sinon indépendante. Elle entraîne parfois dans son sillage, l'Espagne, la Belgique, l'Italie et la Grèce. Les deux clans se regardent souvent avec méfiance. Enfin, il y a les indécis, l'Islande, la Norvège et le Luxembourg, et les neutres, l'Autriche, la Finlande et la Suède, qui choisissent au cas par cas. Ces lignes de frac-

11. Entrevue avec le chef d'état-major des armées françaises, *Le Monde* (9 décembre 2000), p. 3.

12. Alexander NICOLL, «US warns EU of need for close link with NATO», *Financial Times* (6 décembre 2000).

13. André DUMOULIN, «À la recherche de la défense de l'Europe occidentale dans l'après-Kosovo : questions de doctrine et de moyens», dans *Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité de l'UQAM, Notes de recherches 14* (mai 2000), p. 5.

ture risquent de se creuser avec l'adhésion des treize États candidats. Plusieurs, surtout chez les pays de l'Est qui ont connu une relation douloureuse avec la Russie, sont farouchement pro-américains et tiennent au lien transatlantique. D'autres, comme les précédents mais aussi certains membres actuels de l'UE, estiment que tout doit être fait pour éviter que l'Europe ne soit dominée par l'Allemagne.

Deuxièmement, il y a les intérêts particuliers défendus par chaque État. Durant la crise bosniaque, entre 1992 et 1995, ils étaient nombreux à ne pas vouloir intervenir militairement et à laisser l'ONU gérer la catastrophe. Pendant la guerre du Kosovo, la Grèce a condamné l'intervention de l'OTAN alors que l'Italie était profondément divisée. Avec l'élargissement de l'UE, là encore, les intérêts particuliers risquent de compliquer les choses. La Turquie et la Grèce sont toujours à couteaux tirés sur la question chypriote alors que plusieurs pays de l'Est n'entretiennent pas les meilleurs rapports entre eux ou avec la Russie.

Et que dire des positions divergentes que les États membres de l'UE entretiennent sur les rapports avec l'Irak, sur le conflit israélo-arabe ou sur les relations avec la Russie.

On le voit, l'harmonisation des politiques étrangère et de sécurité reste encore à faire. Cette harmonisation ne pourra toutefois se réaliser que si les Européens définissent des intérêts communs, sur le continent mais aussi dans le monde, qu'ils sont ensuite susceptibles et désireux de défendre. Pour ce faire, il leur faudra accepter la constitution d'une autorité politique fédérale commune. Aucune armée européenne ne pourra fonctionner sans une direction politique unifiée, sans une Europe munie d'une volonté collective. L'identification des menaces auxquelles les Européens font face, tant sur le plan interne qu'externe, constituerait un premier pas vers la définition de ces intérêts communs. Mais l'essentiel n'est sans doute pas là. Ces intérêts communs doivent reposer sur des valeurs qui soient partagées par l'ensemble des citoyens européens. En effet, il n'est pas suffisant pour les États de s'entendre entre eux sur des intérêts communs si les citoyens ne les partagent pas. L'esprit de défense, qui entraîne l'action, est d'abord et avant tout le résultat d'une prise de conscience individuelle, ensuite transformée en volonté collective, que des intérêts communs valent la peine d'être défendus aussi vigoureusement que ceux de l'État auquel on appartient. Les débats acrimonieux qui se sont déroulés dans plusieurs pays européens durant le processus de ratification du traité de Maastricht ont révélé le fossé existant entre les décisions des politiques et les craintes de nombreux citoyens face à la mise en commun de responsabilités monétaires,

sociales et politiques. Lorsque le temps sera venu de mettre en commun les responsabilités en matière de politique étrangère et de sécurité, c'est-à-dire, dans le cas de la défense, d'envoyer et de sacrifier des soldats sur le continent européen mais aussi ailleurs, les citoyens seront-ils prêts à l'accepter? Pour que la réponse soit positive, il faudra que les dirigeants européens se soient livrés d'ici là à un exercice pédagogique intense sur la défense des valeurs – la démocratie, la liberté, les droits sociaux, de la personne et des minorités – et des intérêts politiques, économiques et militaires qui fondent l'Europe unie. Ils auront à convaincre qu'il est nécessaire de les défendre partout en Europe, de la Lettonie au Portugal. Mais aussi, qu'une crise politique, frontalière ou militaire en Europe, mais en dehors de leur membership, est une menace à la sécurité commune et qu'une tragédie humanitaire à la périphérie est un défi à leurs valeurs.

C'est au bout de ce processus d'identification et d'intériorisation des valeurs et des intérêts communs que l'Europe deviendra alors un acteur mondial au même titre que les États-Unis, la Russie et la Chine. Et c'est dans cette position qu'elle sera en mesure de défendre ses valeurs et ses intérêts, de compter, collectivement, sur les grandes questions internationales et d'agir sur celles-ci.

Jocelyn Coulon, directeur  
Bureau de Montréal du Centre canadien international Lester B. Pearson  
pour la formation en maintien de la paix